



HAL
open science

La place des choses.

Pierre-Yves Lacour

► **To cite this version:**

| Pierre-Yves Lacour. La place des choses.. 2011. hal-00742085

HAL Id: hal-00742085

<https://hal.science/hal-00742085>

Preprint submitted on 15 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PLACE DES CHOSES.

Collections spécialisées, objets-frontières et partage des savoirs. Paris, 1789-1804.

En décembre 1799, quelques jours avant sa mort, le vieux Louis Daubenton, professeur de minéralogie et directeur du Muséum d'histoire naturelle, écrit au ministre de l'Intérieur¹. Il réclame pour son institution un *Christ à la Colonne* de jaspe sanguin datant du milieu du XVIIe s. et déposé au Musée central des Arts : « cette pièce, qui est peut-être peu intéressante du côté de l'art, l'est beaucoup pour l'étude de l'histoire naturelle ». Le Musée des Arts répond aux professeurs de l'institution jumelle : « Si cet objet n'avait pour mérite que la matière, l'administration s'empresserait (...) à vous en faire l'offre, elle vous rappellerait que le 2 ventôse an V, elle vous écrivit pour vous inviter à venir examiner plusieurs matières précieuses qu'elle pourrait vous céder sans nuire à l'instruction du dessin. Le *Christ à la Colonne* de jaspe sanguin est une fort belle figure et l'administration ne pourrait vous en faire la cession sans préjudice pour le Musée central ».



Figure 1. Christ à la Colonne, vers 1660.

Musée du Louvre, Paris

Cet article a été rédigé dans le cadre d'un séjour post-doctoral et grâce à une bourse de l'Institut Max Planck pour l'Histoire des sciences sous la direction de Lorraine Daston que je remercie vivement ainsi que l'institution d'accueil.

¹ Pour ce qui suit, d'après : Marthe DIGARD, « Quelques œuvres d'art du Muséum d'Histoire naturelle depuis la Révolution », *Bulletin de la Société d'Histoire de l'art français*, 1936, fasc. 1, pp. 166-171.

Ce *Christ à la colonne* en jaspe d'un vert profond tacheté de rouge laisse voir dans la pierre les traces sanguinolentes de la flagellation du Christ. L'objet témoigne ainsi d'un accord remarquable entre la matière minéralogique et l'iconographie chrétienne, les deux institutions - le Muséum d'histoire naturelle et le Musée des arts - se disputant cette pièce intéressante autant par sa matière (« l'étude de l'histoire naturelle ») que par sa façon (« du côté de l'art »). Alors que deux ans plus tôt, le Muséum avait reçu du Musée des Monuments français « un Christ monté sur un piédestal portant les figures de la Vierge et de Saint Jean ; le tout en ambre jaune, provenant des dames du saint-Sacrement »², le ministre de l'Intérieur rejette cette fois la demande de Daubenton, la pièce demeurant aujourd'hui encore visible dans les collections du Louvre³. En janvier, le Musée des arts invite néanmoins une délégation de conservateurs du Muséum à rechercher dans ses collections « quelques pièces qui conviendront peut-être mieux au Muséum d'histoire naturelle, sans dépareiller la collection centrale des Arts ». Antoine-François Fourcroy, Gérard van Spaendonck, André Thouin et Antoine-Laurent de Jussieu sont ainsi envoyés au Louvre à la recherche des « objets étrangers à l'art et qui comme productions naturelles pourraient convenir » voyant là « une nouvelle occasion de resserrer les liens qui unit [sic] les arts et les sciences ». De cette traversée de la Seine, ils rapportent quelques pièces minéralogiques, vases et tasses de matières précieuses, colonnes de granit et de marbre, pour orner la galerie de minéralogie.

Les cas des christes de jade et d'ambre ou ceux des vases précieux pourraient paraître exceptionnels ou singuliers. Ils ne le sont pas. Ces objets font partie de quelques ensembles matériels qui, dans le moment révolutionnaire, sont simultanément investis de différentes significations par différents collectifs savants. Nous choisissons de les appeler *objets-frontières*. L'usage de la notion se place dans un léger décalage par rapport à sa première formulation théorique par Susan Leigh Star et James R. Griesemer⁴. À la différence du Musée zoologique de Berkeley au début du XXe s., les objets-frontières font ici moins tenir ensemble des mondes sociaux hétérogènes qu'ils ne suscitent des tensions au sein de la communauté savante. L'expression renvoie également ici à des choses concrètes et non pas, du moins pas directement, à des objets intellectuels. Soustraite au monde ordinaire en entrant dans une collection, une chose donnée par l'expérience n'est plus tout à fait la même. Un tableau d'autel n'aura plus comme fin de médiatiser le rapport du

² Louis COURAJOD (éd.), *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français*, Paris, Honoré Champion, 1878, vol. 1, p. 130 et p. 151.

³ Musée du Louvre, département des objets d'art, MR 153.

⁴ Susan Leigh STAR et James R. GRIESEMER, « Institutional Ecology. 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology. 1907-1939 », *Social Studies of Science*, 19-3, 1989, pp. 387-420. Pour une mise au point récente de la notion, voir : Susan Leigh STAR, « Ceci n'est pas un objet-frontière ! Réflexions sur l'origine d'un concept », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 4-1, 2010, pp. 18-35. De nombreux auteurs ont retravaillé la notion, particulièrement : Stéphane VAN DAMME, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 154. Dans cette direction, voir notamment : Charlotte GUICHARD, « Parterre », in A. LAFONT (dir.), *1740, un abrégé du Monde. Savoirs et collections autour de Dezallier d'Argenville*, Lyon, Fage, 2012, p. 187. L'auteur décrit les coquilles comme des objets-frontières « capables d'intéresser et de souder temporairement des publics différents, issus d'horizons sociaux hétérogènes (savants, professionnels, politiques, financiers, techniciens, muséographes) ».

fidèle à Dieu ; une charrue ne labourera plus la terre ; une monnaie d'argent n'animerait plus le commerce etc. L'objet est ainsi détourné de son usage initial ; il devient essentiellement spectacle offert à la vue, entretient de nouveaux rapports avec la série des objets qui l'entourent et il est mis en écriture par la pose d'une étiquette et/ou une inscription dans un catalogue. En partant de la « biographie des objets scientifiques », plus précisément de ces objets-frontières, on voudrait proposer une histoire matérielle des partages intellectuels, partage devant être entendu dans les deux acceptions de ligne de séparation et d'appartenance commune⁵. À l'époque moderne, la question de la place des choses dans les livres de classification et dans l'espace des collections se pose régulièrement. On se demande où classer les curiosités à la frontière entre Nature et Art comme les fameuses pierres de Florence sur lesquelles l'oxyde de fer dessine des paysages agrestes ou urbains dans le calcaire marneux⁶. De même, dans le cadre intellectuel de l'histoire naturelle, on s'interroge sur la place d'objets aux confins des trois règnes comme les fossiles mais aussi les coraux et autres zoophytes que Pallas regarde comme la seule « province hermaphrodite de l'empire de la Nature »⁷. Or ces problèmes anciens se posent avec une acuité particulière dans le moment de la Révolution française alors que celle-ci prétend rationaliser le système des collections. C'est à la fois le devenir de ces objets-frontières, leurs usages dans les différents domaines du savoir humain et ce que cela révèle des partages intellectuels que nous voudrions interroger ici en partant du cas parisien.

I. Le nouveau système muséal

Entre 1792 et 1797, des commissions sont chargées d'opérer la confiscation d'objets de science et d'art tant en France qu'à l'étranger. On assiste alors à un afflux considérable d'objets dans les dépôts parisiens à la fois lieux de stockage et centres de triage. C'est là que s'opère un premier tri dans une atmosphère « d'utilitarisme ambiant »⁸. La chose n'est pas tout à fait neuve, comme l'utilité est déjà la « notion clef du siècle des Lumières »⁹. Mais la Révolution radicalise ce discours en achevant de démanteler la culture de la curiosité héritée du XVIIe s. Un objet ne peut être utile que de deux manières : soit il participe du projet d'instruction publique en s'insérant dans

⁵ Sur la « biographie des objets scientifiques », voir : Lorraine DASTON, « The Coming into Being of Scientific Objects », in ID. (éd.), *Biographies of Scientific Objects*, Chicago, Chicago University Press, 2000 [2^{ème} éd.], pp. 1-14.

⁶ Sur les premiers, voir : ID., « Nature by Design », in C. A. JONES et P. GALISON (éd.), *Picturing Science, Producing Art*, New York/London, Routledge, 1998, pp. 232-253. Sur les jeux de la nature, voir : Paula FINDLEN, « Jokes of Nature and Jokes of Knowledge: the Playfulness of Scientific Discourse in Early Modern Europe », *Renaissance Quarterly*, 43-2, 1990, pp. 292-331.

⁷ Cité dans : Jean-Christophe VALMONT DE BOMARE, *Dictionnaire raisonné universel d'Histoire naturelle*, Paris, Lacombe, 1768, 6, s. v. : « Zoophytes ». Sur le corail, voir : Pascal DURIS, « Classer l'Hippocampephantocamélos. Histoire des limites d'une nature illimitée », *Cahiers Art et Science*, 6, 2000, pp. 12-21.

⁸ Dominique POULOT, « Surveiller et s'instruire ». *La Révolution française et l'intelligence de l'héritage historique*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996, p. 251.

⁹ Daniel ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux. 1680-1789*, Paris, Mouton et École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1989 [éd. or. : 1978], vol. 1, p. 19.

une série ; soit il sert l'économie de guerre en étant revendu ou refondu. Les formes du réemploi sont bien connues : cloches transformées en canons ; fer blanc en boîtes à mitraille ; mauvais livres en pâte à papier ; fleurs de lys de plomb en balles ; débris de marbre pour faire des eaux gazeuses etc.¹⁰ Entre conservation et conversion, on assiste parfois à des tensions entre institutions. Ainsi, les quinze vases d'argent envoyés de la Belgique à la Trésorerie nationale vers 1795 mériteraient d'être conservés pour l'instruction et déposés au Cabinet des Médailles¹¹. Parmi d'autres, un extrait des procès-verbaux de la Commission temporaire des Arts annonce « le triage qui doit se faire, dans tous les dépôts, des objets qui ne seront propres qu'à la refonte et inutiles à l'instruction publique »¹². Une première discrimination s'opère ainsi entre deux conceptions de l'utilité, conceptions rivales mais néanmoins clairement hiérarchisées.

La période 1793-1797 est un grand « moment muséologique » avec la refonte des collections anciennes et l'apparition de nouveaux musées dans l'espace parisien¹³. Parmi ces collections, trois institutions jumelles sont revêtues du titre de « national » ou « central » : le Muséum national d'histoire naturelle est refondu et ainsi dénommé dès juin 1793, le Musée central des arts est réorganisé en janvier 1794 et officiellement qualifié de « central » en janvier 1797 et la Bibliothèque nationale est reformée en octobre 1795. Ces trois institutions renferment chacune plusieurs collections.

Muséum d'histoire naturelle	Muséum central des Arts	Bibliothèque nationale
Jardin des plantes	Galerie des Antiques	Manuscrits
Ménagerie	Salle d'Apollon	Livres imprimés
Bibliothèque	Salle des Muses	Cabinet des Médailles et des Antiques
Cabinet national	Galerie des Tableaux	Cabinet des gravures
Cabinet d'anatomie	Cabinet des Estampes	Cabinet des titres et Généalogies

On peut ajouter d'autres musées comme celui des Monuments français (1795) ou celui de l'École française à Versailles (1797). Chacune de ces collections doit rassembler des objets selon leur nature : les œuvres d'art sont destinées au Muséum des arts ou au Musée de Versailles, les livres à la Bibliothèque nationale, les spécimens naturalistes au Muséum national d'histoire naturelle, les monnaies au Cabinet des médailles, les gravures au Cabinet des estampes, etc. Le cas des Monuments français est exemplaire du processus de « purification » des collections. À l'origine, le dépôt des Petits-Augustins accueille sculptures et tombeaux anciens mêlés à toutes sortes d'objets

¹⁰ D. POULOT, « Surveiller et s'instruire »..., *op. cit.*, pp. 249-258 ; ID., *Musée, nation, patrimoine. 1789-1815*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1997, pp. 152-153.

¹¹ Louis TUETEY, *Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts*, Paris, Imprimerie nationale, 1912, vol. 2, p. 178.

¹² *Ibid.*, vol. 1, p. 312.

¹³ John V. PICKSTONE, « Museological Science ? The Place of the Analytical/Comparative in Nineteenth-Century Science, Technology and Medicine », *History of Science*, 32, 1994, pp. 111-138.

confisqués. En août 1794, Alexandre Lenoir, son conservateur, demande à « être autorisé à refuser toutes matières hétérogènes aux monuments » et que « les matières et autres objets qui par leur nature ne sont ni monuments ni propres à l'instruction publique » soient transportés dans les autres dépôts de la capitale¹⁴. En octobre 1795, il obtient encore du Comité d'Instruction publique « l'établissement à Paris, d'un musée historique des monuments français » peu après l'ouverture de la collection au public¹⁵. Les listes des entrées et sorties indiquent cette lente transformation d'un dépôt bigarré en un musée spécialisé, notamment à partir de l'été 1795 quand les envois aux autres collections □ objets minéralogiques pour le Muséum, œuvres pour le Louvre ou armes pour le dépôt des machines □ deviennent plus nombreux que les réceptions¹⁶.

Les sources le disent assez : il faut en finir avec un ancien régime des collections qui entasse les objets au fur et à mesure qu'ils y parviennent. À la veille de la Révolution, en juin 1789, Arthur Young décrit la Bibliothèque du roi¹⁷. Au milieu des salles, il découvre des vitrines renfermant des modèles d'instruments des arts, ceux du potier, du fondeur ou du chimiste mais aussi un grand relief de jardin anglais. Et d'ajouter : « Cela a toutefois un tel air de joujoux que je ne répondrais pas que, si ma petite fille eût été ici, elle n'eût pleuré pour qu'on les lui donnât ». Quelques années plus tard, seul l'exercice de la raison doit commander au placement de chaque chose. Le 8 avril 1796, le ministre Pierre Bénézech écrit à Lenoir : « Je vous recommande, ainsi que je le recommande aux conservateurs du Muséum national, de ne chercher que le mérite de vos collections, et non à entasser des objets qui sont sans caractère dans tel musée et qui en ont un décidé dans tel autre »¹⁸. Le 1^{er} mai, il écrit aux conservateurs de la Bibliothèque nationale : « Mon intention est que désormais chaque Muséum spécial ne contienne que des objets analogues au but de son établissement et qu'ils soient placés dans un ordre méthodique »¹⁹. Dès l'été 1795, les conservateurs du Cabinet des antiques écrivaient déjà à leurs collègues du Muséum d'histoire naturelle à l'appui d'une demande de momie : « Vous savez aussi bien que nous, citoyens, que les objets isolés, placés loin des dépôts où ils doivent faire suite, deviennent sans utilité pour les sciences »²⁰. Ainsi, comme l'écrit Dominique Poulot, « au placement traditionnel, lié au hasard des legs et des fondations, et condamné par la raison, se substitue une affectation qui se veut savante et utile à la fois »²¹. Et tout

¹⁴ L. TUETÉY, *Procès-verbaux...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 312.

¹⁵ L. COURAJOD (éd.), *Alexandre Lenoir...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 76 et p. 90 ; James GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1891-1958, vol. 6, p. 819 ; Alexandre LENOIR, *Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français*, Paris, chez l'auteur, 1803, p. 3.

¹⁶ L. COURAJOD (éd.), *Alexandre Lenoir...*, *op. cit.*, vol. 1, *passim*, notamment pp. 108-113 (vendémiaire à frimaire an V).

¹⁷ Arthur YOUNG, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788 et 1789*, éd. H. J. Lesage, Paris, Guillaumin et Cie, 1882, p. 195.

¹⁸ Cité dans : D. POULOT, « *Surveiller et s'instruire* »..., *op. cit.*, p. 321.

¹⁹ Cité dans : *Ibidem*, p. 320. Il poursuit : « Il me paraît que l'un de ces moyens doit contribuer à compléter les collections, et l'autre à les rendre plus utiles pour l'instruction publique ».

²⁰ Archives Nationales (AN), F/17/3979 : Lettre de Millin et Barthelemy, conservateurs du Muséum des antiques, aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. [Paris], messidor an III.

²¹ D. POULOT, *Musée, nation, patrimoine...*, *op. cit.*, p. 150.

pourrait dès lors paraître simple : pour chaque chose, une place serait déterminée à l'avance au sein d'une des collections nationales.

Ce projet de rationalisation achoppe, aux marges, sur quelques ensembles matériels comme les momies égyptiennes, les statues antiques, les artefacts exotiques, les livres illustrés, les dessins naturalistes, les marbres antiques ou les bijoux de la Reine. Ces *objets-frontières* peuvent simultanément donner lieu à une pluralité d'usages. Présentons brièvement trois cas, en commençant par les antiquités. En février 1794, Jean-Baptiste Lebrun propose de diviser les « monumens antiques » en deux classes. Les antiquités promises à l'apprentissage du dessin seraient conservées au Muséum des Arts ; et celles destinées à l'érudition seraient placées au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale²². Autre exemple, celui des artefacts de la Chine et du Japon. D'après l'*Instruction* de Louis-Alexandre de La Rochefoucauld d'Anville en 1790, les étoffes, porcelaines ou papiers de la Chine « peuvent répandre un nouveau jour sur l'histoire naturelle, ou contribuer à la perfection de nos arts & de nos manufactures »²³. De même, d'après les commissaires, un parasol du Japon « peut être intéressant sous le rapport de l'art ou de l'histoire naturelle »²⁴. Prenons un dernier cas, celui d'un objet indonésien. En juin ou juillet 1795, le Cabinet des Antiques demande au Muséum « une des têtes de Babyroussa [Babiroussa] dont les dents sont dorées ; parce que l'usage de dorer les dents de cet animal peut servir à l'histoire du peuple chez lequel il est en pratique »²⁵. Dans ces quelques exemples, où se pose toujours la question du dépôt le plus « convenable », on repère immédiatement trois lignes de partage : l'une sépare art et antiquité, l'autre art et histoire naturelle et la dernière antiquité et histoire naturelle. Les trois pôles de l'antiquité, de l'art et de l'histoire naturelle n'apparaissent certes pas au cours de la Révolution mais s'y affirment beaucoup plus nettement qu'auparavant²⁶.

Le cas des momies est sans doute le plus complexe. Omniprésentes dans les cabinets de curiosités du XVIIIe s., les momies sont alors « à un point de contact caractéristique entre les intérêts des antiquaires, ceux des curieux ordinaires et ceux des médecins. La momie bénéficie en effet d'un double prestige ; objet archéologique enfermé dans un coffre couvert de hiéroglyphes, elle est chargée de tous les passionnants mystères de l'antique Égypte ; mais c'est aussi une matière

²² Voir : L. TUETÉY, *Procès-verbaux...*, op. cit., vol. 1, p. 92.

²³ Louis-Alexandre de LA ROCHEFOUCAULD D'ANVILLE, *Instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés, monuments de l'antiquité et du Moyen Age, statues, tableaux, dessins et autres objets relatifs aux beaux arts, aux arts mécaniques, à l'histoire naturelle, aux mœurs et usages des différents peuples, tant anciens que modernes, provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques, et faisant partie des biens nationaux*, Paris, Imprimerie nationale, 1790, chap. 7. Reproduit dans : Bernard DELOCHE et Jean-Michel LENIAUD, *La Culture des sans-culottes. Le premier dossier du patrimoine*, Paris et Montpellier, Éditions de Paris et Presses du Languedoc, 1989, p. 57.

²⁴ L. TUETÉY, *Procès-verbaux...*, op. cit., vol. 2, p. 333.

²⁵ AN, F/17/3979 : Lettre de Millin et Barthelemy, conservateurs du Muséum des antiques, aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. [Paris], messidor an III.

²⁶ Voir aussi : Krzysztof POMIAN, *Des Saintes reliques à l'art moderne. Venise - Chicago. XIIIe - XXe s.*, Paris, Gallimard, 2003, p. 339. L'auteur observe la différenciation progressive à l'époque moderne entre quatre grands types de collections, celles d'art (tableaux, sculptures, bronzes, dessins etc.), celles d'antiquités (fragments, médailles anciennes, inscriptions, vases, ustensiles etc.), celles d'histoire naturelle (minéraux, coquilles, plantes sèches, sauvageries etc.) et les jardins botaniques.

médicale, aussi précieuse que controversée », le pissasphalte, utilisé pour l'embaumement et recommandé comme drogue²⁷. Tout ensemble naturelle et artificielle, la momie est par définition une curiosité. Sa présence au sein des *Wunderkammern* du Grand siècle ne fait donc pas problème²⁸. À la fin du siècle suivant, en 1797, Thouin écrit à propos d'un convoi d'objets confisqués en Italie²⁹ :

La momie égyptienne en fait la principale prise. Nous l'avons envoyé (sic) non comme une chose très rare mais comme pouvant être utile à différents objets. Les os forment un squelette antique. Les chairs et l'embaumement pourront être donnés aux peintres qui en manquent et s'en serviront utilement dans la composition de leurs tableaux et le cercueil qui est de cicomore (sic) (*ficus cycomorus L.*) donnera une idée de la nature des bois de cet arbre, de ses propriétés incorruptibles, en même temps que sa forme indiquera l'état de la sculpture en bois dans l'antiquité égyptienne.

La momie relève autant de la Nature que des Hommes : le corps défunt est chose naturelle ; son embaumement et sa parure sont des produits de l'industrie humaine. Elle intéresse autant l'anatomiste que le peintre, et autant le botaniste que l'antiquaire³⁰. Dans la momie, tout est utile, dirait Thouin ; tout se transforme, dirait l'adage ; tout se traduit, dirait Latour. Ces objets-frontières qui peuvent servir plusieurs maîtres sont parfois démembrés, parfois déplacés. Cela dépend autant de l'intensité des investissements cognitifs que des jalousies entre conservateurs ou des rapports de force entre institutions rivales.

II. Objets démembrés, objets déplacés

Le démembrement des objets-frontières est de fait assez rare, peut-être moins pour sauvegarder l'intégrité matérielle des choses que parce que les dépôts sont pleins de « doubles » aisément substituables. À propos des momies égyptiennes, on a vu que Thouin faisait quelques remarques saisissantes pour notre présent obnubilé par le patrimoine. Les investissements pluriels débouchaient alors sur la proposition de dépeçage de la momie : le squelette ferait le bonheur de l'anatomiste, et Thouin pense alors à Georges Cuvier ; le sarcophage servirait à l'étude du botaniste et de l'antiquaire, le reste, c'est-à-dire les chairs et embaumements, seraient convertis en peinture par les peintres. Finalement, les momies d'Égypte ne connaissent pas ce mauvais sort. Elles sont

²⁷ Antoine SCHNAPPER, *Le Géant, la licorne et la tulipe. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1988, p. 95. Voir aussi : Sydney H. AUFRERE, *La Momie et la tempête. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et la curiosité égyptienne en Provence au début du XVII^e s.*, Avignon, Éditions A. Barthélemy, 1990, chap. 6 ; Arthur C. AUFDERHEIDE, *The Scientific Study of Mummies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, chap. x : « Use and abuse of mummies ».

²⁸ Par exemple : Antoine-Joseph DEZALLIER D'ARGENVILLE, « Lettre sur le choix et l'arrangement d'un cabinet curieux, écrite par M. Des-Allier d'Argenville, secrétaire du roy en la grande chancellerie, à M. de Fougereux, trésorier-payeur des rentes de l'hôtel de ville », *Mercure de France*, juin 1727, pp. 1294-1330.

²⁹ AN, AJ/15/836 : Lettre de Thouin aux professeurs du Muséum. Bologne, le 20 pluviôse an V.

³⁰ Détail révélateur, en 1795, une lettre de Johann Friedrich Blumenbach relatant ses anatomies de momies est paradoxalement rangée dans la rubrique « Archaeographie » de la table des matières le *Magasin encyclopédique*. Voir : Johann Friedrich BLUMENBACH, « Observations sur quelques Momies égyptiennes, ouvertes à Londres », *Magasin encyclopédique*, 1-1, 1795, pp. 503-525 et table, p. 574.

simplement un peu déchiquetées par le scalpel de Cuvier avant de passer aux mains plus douces du conservateur des Antiques. Un cas de division est néanmoins avéré, celui des 208 volumes d'estampes et de dessins saisis au collège jésuite de Cologne. En 1795, peu après leur arrivée dans la capitale et en raison de tensions entre les institutions parisiennes, les volumes sont partagés entre le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale qui garde les estampes et le Muséum des arts qui conserve les dessins. Comme l'observe alors Bénédicte Savoy, « la répartition raisonnée des œuvres et leur appréhension dans une perspective érudite gomme leur spécificité historique ou leur cohérence organique □ en un mot : les neutralise »³¹. Le démembrement projeté des momies ou celui, accompli, des volumes d'estampes indiquent néanmoins que ces ensembles matériels ne sont pas encore parfaitement « patrimonialisés », c'est-à-dire revêtus de cet halo de sainteté qui rend leur dépeçage intolérable à l'image des reliques corporelles dans l'Occident chrétien³².

Plus souvent, les objets-frontières sont déplacés d'une collection à l'autre, les institutions nationales s'échangeant des populations de choses. Les conservateurs mettent en balance des raisons incommensurables : l'intérêt cognitif d'une chose, l'espace qu'elle occupe ou pourrait occuper, la présence d'objets similaires ou redondants et la nécessité de maintenir de bonnes relations avec les institutions voisines. Tantôt un conservateur souhaite se débarrasser d'objets qui ne s'inscrivent pas dans sa démarche de savoir et encombrant sa collection, tantôt il entre en conflit avec une institution rivale pour acquérir un ou plusieurs objets. On prendra trois exemples : les artefacts exotiques, les momies humaines et les dessins botaniques. En juin 1793, le décret de refondation du Muséum ordonne le transport de la collection « des plantes & animaux peints d'après nature » de la Bibliothèque nationale dans celle du Muséum³³. La collection dite des vélins est rapidement déménagée et disposée « dans un ordre méthodique correspondant à celui du jardin »³⁴. « Spécimens de substitution », les vélins doivent remplir « les lacunes existantes dans la série des plantes vivantes »³⁵. En 1794, d'autres dessins suivent ce premier transfert³⁶. L'année suivante, les professeurs du Muséum d'Histoire naturelle demandent de nouveaux dessins botaniques conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale³⁷. Il ne s'agit plus tant

³¹ Bénédicte SAVOY, *Patrimoine annexé. Les biens culturels saisis par la France en Allemagne autour de 1800*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Passages, vol. 1, pp. 323-324 ; ici, p. 323.

³² Nicole MASCARD, « Sur la divisibilité des reliques. les vicissitudes du corps de Leuce, selon l'*Italia sacra* (c. 1000) », in J. GUILLENME, *Les Collections. Fables et programmes*, Paris, Champ Vallon, 1993, pp. 85-94.

³³ *Décret de la Convention nationale relatif à l'organisation du Jardin national des Plantes & du Cabinet d'Histoire naturelle, sous le nom du Muséum d'histoire naturelle*. Séance du 10 juin 1793, titre III, art. 4. Voir notamment : Yves LAISSUS, *Les Vélins du Muséum*, Paris, Palais de la Découverte, 1967, 28 p.

³⁴ AN, F/17/3979: Lettre de Jussieu et Lamarck, professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, au Comité d'Instruction publique. Paris, le 24 floréal an III. En fait, ce n'est qu'à partir de 1804 que la collection des vélins de botanique est ordonnée par Sébastien Gérardin selon la méthode de Jussieu employée dans l'École de botanique.

³⁵ *Ibid.* Sur la notion de spécimen de substitution : Martin RUDWICK, « Recherches sur les ossements fossiles : Georges Cuvier et la collecte d'alliés internationaux », in C. BLANCKAERT et al. (éd.), *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle, 1997, pp. 596-597.

³⁶ L. TUETEY, *Procès-verbaux...*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 294-295 et p. 574. Il s'agit des dessins de Buffon découverts chez un condamné et de ceux trouvés dans un magasin de la ci-devant Académie des sciences.

³⁷ AN, F/17/3979: Lettre de Jussieu et Lamarck, professeurs au Muséum, au Comité d'Instruction publique. Paris, le 24 floréal an III. Ils mentionnent cinq séries : les plantes peintes sur vélin par Daniel Rabel ; celles peintes par Prévot à la

de remplir les vides de la série des plantes vivantes que de « compléter autant qu'il sera possible cette collection de dessins ». Le bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale, Jean-Baptiste Lefebvre de Villebrune, réagit vivement à ces réclamations et demande au Comité d'Instruction publique de rejeter la requête du Muséum³⁸. Dans son argumentaire, il distingue deux genres d'images botaniques : la « beauté » des unes les indique pour les « arts », où elles fournissent des « modèles aux manufactures d'étoffe » ; la « vérité » des autres les destine à l'usage des botanistes pour « étudier la science ». Les premières doivent demeurer au Cabinet des Estampes tandis que les secondes peuvent rejoindre la collection des vélins du Muséum. Il met ainsi en accord les qualités des images, les modalités de leurs usages et leurs destinations muséales. Or, dans les dessins demandés par le Muséum, Villebrune observe que « si la beauté s'y montre quelquefois avec tous ses charmes, rarement la vérité l'accompagne » : tronqués, mal classés, ces dessins sont « inutiles ou faux à l'égard de l'étude de la botanique », en somme de bien mauvaises images scientifiques. Finalement, ces dessins ne rejoignent pas l'institution naturaliste, demeurant au Cabinet des estampes, probablement rangés dans la section « Histoire naturelle »³⁹. Dans ces cas de tensions entre institutions muséales - qui concernent aussi bien les dessins botaniques comme ici que le christ de jade ou les estampes de Cologne - les autorités de tutelle, ici le Comité d'Instruction publique plus tard le Ministère de l'Intérieur, arbitrent entre les diverses collections. Mais jamais l'autorité administrative ne prend l'initiative du placement d'un objet à une exception près, la « momie » de Turenne comme on le verra plus loin.

Passons au deuxième cas, celui des artefacts exotiques. Au midi du siècle, le Cabinet d'histoire naturelle du roi renferme de nombreuses « sauvageries »⁴⁰. En 1790, l'*Instruction* de La Rochefoucauld d'Anville précise que les « sauvageries » et les objets chinois confisqués dans les maisons religieuses ne sont pas des « objets de pure curiosité » et doivent être « rassemblés & placés avec précaution dans les dépôts destinés à recevoir les échantillons d'histoire naturelle »⁴¹. De 1794 à 1797, tous les artefacts exotiques saisis par les commissaires convergent ainsi vers le Muséum mêlés aux productions naturelles⁴². Dans les inventaires de saisie, ils sont souvent intégrés dans la « liste des productions végétales sèches (...). Il s'y trouve des semences, des fruits, des bois et des produits des arts faits avec des substances végétales »⁴³. Marie-Noëlle Bourguet remarque

fin des années 1760 ; le portefeuille des courges dessinées par Antoine-Nicolas Duchesne ; les dessins originaux des plantes du Chili du Père Feuillée ; les dessins de plantes et d'animaux du Père Plumier.

³⁸ AN, F/17/3979 : Lettre de Villebrune au Comité d'Instruction publique. Paris, le 3 thermidor an III.

³⁹ J.-F.C. BLANVILLAIN, *Le Pariséum ou tableau actuel de Paris*, Paris, Piranesi et Leblanc, 1807, p. 143.

⁴⁰ Antoine-Joseph DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Histoire naturelle éclaircie dans deux de ses parties principales, la lithologie et la conchyliologie...*, Paris, chez De Bure l'aîné, 1742 [1^{ère} éd.], pp. 198-199.

⁴¹ L. A. DE LA ROCHEFOUCAULD D'ANVILLE, *Instruction...*, *op. cit.*, chap. 7 : « *Habillemens, costumes, armures, ustensiles de différens peuples, tant anciens que modernes, d'Europe & autres parties du monde* ».

⁴² Par exemple : AN, AJ/15/836 : « Catalogue des objets composant le cabinet d'histoire naturelle de Chantilly » de Gaillard, Devillebrune, Lamarck et Geoffroy. Chantilly, le 5 août 1793 ; Liste des objets d'histoire naturelle confisqués à l'abbaye Saint-Victor de Cadot et Thouin. Paris, le 6 thermidor an II ; *Décade philosophique*, 5, mars à mai 1795, pp. 534-537 : « Objets d'histoire naturelle recueillis en Hollande ».

⁴³ AN, F/17/1277 : Lettre de Thouin au Comité de Salut public et à la Commission temporaire des Arts. La Haye, le 26 pluviôse an III. Ici à propos de la collection Hoffman et Roux.

que la présence de pareils artefacts au milieu des *naturalia* « souligne la matière dont ils sont faits (plume, bois, pierre ou corne), plutôt que l'art de leur fabrication. Au regard du visiteur, ces objets – et par là les peuples qui les ont confectionnés – semblent appartenir au règne de la nature, plus qu'à celui de l'histoire des civilisations »⁴⁴. Le grand partage entre collections naturalistes et artistiques en révèle alors un autre, plus profond, celui qui oppose l'homme naturel à l'homme européen, le Sauvage au Civilisé. Et c'est justement dans le rapport à la Nature que se joue cette distinction entre les deux pôles de l'Humanité : le Naturel est l'homme de la première Nature, la Nature sauvage d'où il tire sa subsistance par la chasse et la cueillette ; l'Européen est l'homme de la mise en valeur agricole de la terre et de la mise au pas de la Nature dans ses jardins botaniques⁴⁵. Cependant, à partir du mois de mai 1797, le Muséum envoie ses *exotica*, principalement des « sauvageries », aux cabinets d'histoire naturelle des Écoles centrales⁴⁶ et, surtout, au Cabinet des Médailles, devenu Musée des antiques⁴⁷. En 1803, les guides du Muséum n'indiquent plus de « sauvageries » dans les collections et, de toute évidence, pareils objets ne participent plus d'un projet de savoir naturaliste⁴⁸. Mais, pendant quelques années, les conservateurs du Cabinet des Médailles, espèrent réunir au sein de l'institution des objets manufacturés des différents peuples du Monde. En novembre 1794, dans son projet de réforme de la Bibliothèque nationale, Villebrune le décrit comme un « dépôt infiniment précieux de bronzes antiques et de pièces extrêmement curieuses de l'industrie des peuples des deux hémisphères »⁴⁹. À la mi-1795, les conservateurs du Cabinet écrivent à leurs confrères du Muséum d'histoire naturelle que parmi les objets de la Hollande que vous « avez reçus, il y a quelques meubles, instrumens et ustensiles des habitans de l'Inde que nous vous demanderons pour être joints à ceux que la Convention nous a chargé [sic] de recueillir. Ayant considéré l'éloignement des lieux comme l'éloignement des tems, elle a voulu que nous réunissions

⁴⁴ Marie-Noëlle BOURGUET, « La Collecte du monde : voyage et histoire naturelle... », in C. BLANCKAERT et al. (éd.), *Le Muséum...*, op. cit., p. 165, n. 6.

⁴⁵ On retrouve ici un des thèmes majeurs de l'anthropologie des Lumières, la théorie des stades de l'humanité qui fait dépendre le degré d'évolution d'une société de sa domestication du monde naturel comme par exemple dans la *Table raisonnée de principes de l'économie politique* de Dupont de Nemours (1775). À une extrémité, le Sauvage, dont le type est fourni par l'insulaire du Pacifique ; à l'autre, le Civilisé, dont l'Européen propose le modèle. Entre les deux, une gradation confuse où l'on retrouve le Chinois mais aussi l'ancien Égyptien.

⁴⁶ AN, AJ/15/837 et 838. On remarque que dans les listes d'envois, ces artefacts sont intégrés dans la rubrique « Botanique » rédigée par Desfontaines. On y trouve par exemple : « racine figurée de la Chine imitant un coq », « petit bateau d'écorce de bouleau des canadiens », « casse-tête de sauvage », « panier des sauvages », et surtout des « flèches de sauvages ».

⁴⁷ Archives du Cabinet des Médailles (ACM), 5 : « Catalogue des objets enlevés au Muséum d'Histoire naturelle pour le Muséum des antiques de la Bibliothèque nationale » rédigé par Millin et François de Neufchâteau. Paris, le 30 fructidor an V (aussi en AN, AJ/15/839) ; « Catalogue des objets enlevés au Muséum d'Histoire naturelle pour le Muséum des antiques de la Bibliothèque nationale ». Paris, le 3 thermidor an V ; « État des objets enlevés au Muséum d'Histoire naturelle pour le Muséum des antiques ». Paris, Le 22 vendémiaire an VI. On y trouve notamment : « idoles en espèce de jonc recouvert jadis de plumes avec des yeux de nacre et des dents de cétacés », « œufs d'autruches peints », instruments de musique, carquois en cuir, flèches, « arcs de Sauvages », casse-tête, ornements et chaussures des Indiens, « habit de guerre en écailles de pangolin », « petite bourse de cuir du Sénégal », « souliers chinois », « paire d'étriers du Chili » etc. Voir : Thierry SARMANT, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. 1661-1848*, Paris, École des chartes, Mémoires et documents de l'École des chartes, 1994, p. 226.

⁴⁸ Jean-Baptiste PUJOLX, *Promenades au Jardin des plantes...*, Paris, Librairie économique, 1803 [3^{ème} éd.], 2 vol. ; Jean-Henri JAUME SAINT-HILAIRE, *Notice des principaux objets d'histoire naturelle conservés dans les galeries du Muséum...*, Paris, Donnier, An IX [1800/1801], 216 p.

⁴⁹ Jean Baptiste LEFEBVRE DE VILLEBRUNE, « Projet de réorganisation de la Bibliothèque nationale. 28 brumaire an III ». Cité dans J. GUILLAUME, *Procès-verbaux...*, op. cit., vol. 6, p. 916.

tout ce qui peut faire connoître les mœurs et les usages des nations anciennes et lointaines »⁵⁰. La volonté de rassembler en un même lieu les objets des « deux hémisphères » abolirait alors ce grand partage entre artefacts européens et exotiques et, tout au long de la Révolution, une multitude d'artefacts arrivent des dépôts et collections parisiennes⁵¹. L'interprétation de cet ensemble bigarré d'objets - « ce grand tout » selon Cointreau, le premier employé du Cabinet⁵² - est assez complexe, du fait de la ressemblance de la collection avec un *omnium gatherum* constitué au gré des opportunités. Bertrand Daugeron y voit un « projet comparatiste » des peuples⁵³. Une brève note rédigée par Barthélemy Courçay à l'occasion de la visite du dépôt de la rue de Beaune le confirme bien : « Empressés [...] de faire reflleurir l'étude de l'antiquité en réunissant le plus promptement possible les monuments qui peuvent conduire à l'explication des anciens auteurs et à la connaissance des mœurs et des usages des différents peuples, nous avons déjà visité quelques dépôts »⁵⁴. L'analyse par Michel de Certeau du frontispice des *Mœurs des sauvages* publié par Lafitau en 1724 permet d'éclairer ces quelques lignes⁵⁵. La gravure représente l'historien au travail au milieu d'une collection rassemblant antiques et *exotica*. Les uns et les autres sont autant d'archives mais ils n'ont pas le même sens : « l'altération des monuments antiques et l'obscurcissement de leur sens à cause de leur distance obligent à utiliser le *supplément* que fournissent les sauvages : Algonquins, Hurons, Iroquois viennent au deuxième rang, comme un *substitut* du premier. Ils 'suppléent', c'est-à-dire qu'ils tiennent la place de ce qui *manque* aux trésors anciens. Ils en comblent les trous et il en 'éclaircissent' les obscurités. Mais il y a une différence de fonction entre les *choses* antiques et les *coutumes* sauvages : les premières ont surtout valeur de reliques ; les secondes, surtout de 'lumières' »⁵⁶. Dans le projet de savoir du cabinet des Antiques, il s'agirait alors de mieux comprendre l'antiquité de l'humanité grâce à ses monuments, en étudiant *ensemble* les objets antiques de l'Europe et les artefacts exotiques des naturels. L'Antiquité annexe ainsi momentanément les Sauvages abandonnés par la Nature.

On peut enfin présenter un dernier cas, celui des momies humaines et autres cadavres desséchés que les confiscations révolutionnaires comme la campagne d'Égypte ont apportés à

⁵⁰ AN, F/17/3979 : Lettre de Millin et Barthélemy, conservateurs du Muséum des antiques, aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. [Paris], messidor an III.

⁵¹ ACM, 5 : divers dossiers sur les objets du dépôt de Beaune, de Nesle, de Gauthier etc ; André Louis COINTREAU, *Histoire abrégée du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale...*, Paris, C. Pougens, An IX (1800), p. 21-43.

⁵² A. L. COINTREAU, *Histoire abrégée...*, *op. cit.*, p. 43.

⁵³ Bertrand DAUGERON, « Entre l'Antique et l'Exotique, le projet comparatiste du 'Muséum des Antiques' en l'An III », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 356 (2009), pp. 143-176.

⁵⁴ AMC, 5 : Lettre non datée des conservateurs du Muséum des antiques aux Représentants du peuple composant le Comité de l'Instruction publique.

⁵⁵ Michel de CERTEAU, « Histoire et anthropologie chez Lafitau », in ID., *Le Lieu de l'autre. Histoire religieuse et mystique*, Paris, Seuil, Hautes études, 2005, pp. 89-111.

⁵⁶ *Ibid.*, pp. 95-96.

Paris⁵⁷. Parmi ces pièces, la « momie desséchée » de Turenne. Tirée du cercueil de Saint-Denis, elle est transportée au Muséum d'histoire naturelle en novembre 1794 et le voyageur Meyer s'étonne encore en l'an IV de la présence de ces « os respectables » au milieu des pièces anatomiques de la collection⁵⁸. En avril 1799, la momie est déplacée au Muséum des monuments français et finalement transférée aux Invalides en 1800. En quelques années, « Turenne a parcouru en quelque sorte l'arc complet des types et des valeurs de conservation » comme l'indique Dominique Poulot⁵⁹. Avant chacun de ces déplacements, une autorité politique a jugé le cadavre mal placé, le Conseil des Cinq-Cents qui décide le transfert au Musée des monuments français, puis le Premier consul qui ordonne son déplacement aux Invalides. La momie du grand homme sort alors des circuits parisiens du savoir pour entrer dans ceux du pouvoir et finir dans le haut-lieu de la mémoire nationale. Entre 1795 et 1804, le Musée des Antiques comme la galerie d'anatomie du Muséum renferment des momies⁶⁰. Mais il y a momies et momies. En mai 1797, lors de sa mission en Europe septentrionale, Keil confisque une « momie » à Sinzig près de Bonn⁶¹. Le *Magasin encyclopédique* rapporte le parcours de la momie⁶². D'abord déposée au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, elle « n'est autre chose qu'un cadavre desséché comme on en trouve en plusieurs endroits, et à qui on a donné la forme d'un saint comme on le fait aux corps bien conservés qui se trouvent dans les catacombes de Rome ». Rapidement, les conservateurs du Cabinet des Antiques envoient le cadavre desséché au Muséum d'histoire naturelle où la « pièce anatomique » sera mieux placée⁶³. Quelques années plus tard, d'autres momies suivent le parcours inverse qui mène du Muséum national d'histoire naturelle au cabinet des Antiques. En juin 1795, le Musée des Antiques demande au Muséum d'histoire naturelle : « On a porté à votre Muséum une caisse de Momie d'Égypte qui est reléguée dans un de vos magasins et qui placée parmi les monumens égyptiens que nous possédons, seroit intéressante pour l'instruction nous ne doutons pas que vous ne décidiez qu'elle sera reportée au Muséum des antiques qui est véritablement sa place »⁶⁴. D'autres rapportées par l'expédition d'Égypte de Bonaparte et conservées au cabinet des Antiques « sont un peu déchirées,

⁵⁷ AN, F/17/1229 : Etat des objets de Saint-Victor de Thouin, Cadot et Lucas. Paris, le 6 thermidor an II ; F/17/1776 : Rapport de Keil au Ministre de l'Intérieur. Griessen, le 14 floréal an V ; Lettre de Keil au Ministre de l'Intérieur. Bonn, le 16 thermidor an V ; *Magasin encyclopédique*, 5-1, 1799, pp. 269-270 : « Nouveau convoi d'objets d'art de Turin ».

⁵⁸ Sur le cadavre de Turenne, voir : L. TUETÉY, *Procès-verbaux...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 8, 24, 26, 28, 551 et 604 ; *Inventaire général des richesses de la France. Archives du Musée des monuments français*, p. 141 ; L. COURAJOD (éd.), *Alexandre Lenoir...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 105 et p. 158 ; Friedrich Johann Lorenz MEYER, *Fragments sur Paris*, Hambourg, s. n., 1798, p. 65 ; D. POULOT, *Musée, nation, patrimoine...*, *op. cit.*, p. 151. Dominique Poulot donne la date de 1796 pour la translation.

⁵⁹ D. POULOT, « Surveiller et s'instruire »..., *op. cit.*, p. 249.

⁶⁰ Musée des Antiques : Auguste KOTZEBUE, *Souvenirs de Paris en 1804*, Paris, Imprimerie de Chaigneau Aîné, 1805, vol. 2, pp. 21-22. Muséum d'histoire naturelle : Gotthelf FISCHER, *Das Nationalmuseum der Naturgeschichte zu Paris...*, Frankfurt am Main [Francfort], Fridrich Esslinger, 1802-1803, vol. 2, pp. 327-330 ; A. KOTZEBUE, *Souvenirs...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 154. Voir aussi : Philip R. SLOAN, « Le Muséum de Paris vient à Londres », in C. BLANCKAERT et al. (éd.), *Le Muséum...*, *op. cit.*, pp. 616-617. Les momies humaines, venant « en partie de l'Égypte, en partie des Guanches, premiers habitans de l'île de Ténériffe », sont réunies dans la deuxième salle du cabinet d'anatomie comparée de Cuvier aux côtés d'autres parties humaines, de squelettes de singes et d'autres mammifères.

⁶¹ AN F/17/1276 : Rapport de Keil au Ministre de l'Intérieur. Griessen, le 14 floréal an V.

⁶² *Magasin encyclopédique*, 3-3, 1797, p. 281 : « Momie arrivée au Muséum des antiques ».

⁶³ AN, F/17/1276 : Lettre de Millin à Ginguené, directeur de l'Instruction publique. [Paris], le 2 vendémiaire an VI.

⁶⁴ AN, F/17/3979 : Lettre de Millin et Barthelemy, conservateurs du Muséum des antiques, aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. [Paris], messidor an III.

parce que Cuvier les a analysées, pour tâcher de reconnaître les aromates dont on s'est servi pour les embaumer »⁶⁵. La momie de Sinzig, « simplement desséchée par l'action de l'air » est une « momie naturelle », ce que l'on appelait au XVIIIe siècle une « momie blanche » ; celle d'Égypte, « soumise à une préparation de l'art », est une « momie artificielle ». La momie allemande, sans qualités pour l'érudition, rejoint le Muséum d'histoire naturelle où elle pourra faire l'objet d'une dissection ; la momie égyptienne dont l'intérêt anatomique a été comme épuisé par le scalpel de Cuvier rejoint finalement le Muséum des antiques⁶⁶. Autrement dit, la répartition des momies entre ces deux institutions ne dépend pas de leur origine géographique et ne relève pas de la théorie stadiale qui voudrait que celle d'Égypte soit déposée dans la collection anatomique et celle d'Allemagne dans le cabinet antiquaire. Ainsi, contrairement à ce qu'indique Bertrand Daugeron, ces chassés-croisés de momies ne sont pas d'abord politiques mais dépendent essentiellement de la position du curseur entre usage naturaliste et recherche érudite⁶⁷.

Les va-et-vient d'objets entre les collections nationales s'opèrent toujours entre les trois pôles de la Nature, de l'Art et de l'Histoire selon un modèle tripartite qui diffère de celui de l'Institut national. La grande institution encyclopédique, symbole du Directoire, est bien divisée en trois classes comparables - sciences de la nature, sciences morales et politiques, Beaux-arts et littérature - mais, en son sein, les sections « Histoire » et « Antiquités » appartiennent à deux classes distinctes. Plusieurs collections peuvent être rangées sous chacun de ces pôles : le Muséum et le cabinet de l'Agence des mines rassemblent des spécimens naturalistes ; le Musée des arts, celui de Versailles et le Cabinet des estampes réunissent des œuvres d'art ; le Cabinet des antiques et le Musée des monuments français regroupent des antiquités, si bien que Millin songe en janvier 1795 à les réunir⁶⁸. À l'intérieur de chacun de ces trois ensembles, les collections se partagent des objets selon le médium artistique employé (estampes ou peintures) ou l'origine géographique des pièces (école française ou européenne, antiquité nationale ou étrangère). Les déplacements matériels s'effectuent entre institutions qui entretiennent entre elles des relations plus ou moins bonnes sans réelle immixtion, tout au moins visible, du pouvoir politique. Les rapports du Muséum d'histoire naturelle sont ainsi excellents avec le Cabinet des médailles, détestables avec le Cabinet des estampes et guidés par le souci sincère d'une « bonne intelligence » avec le Musée des Arts⁶⁹.

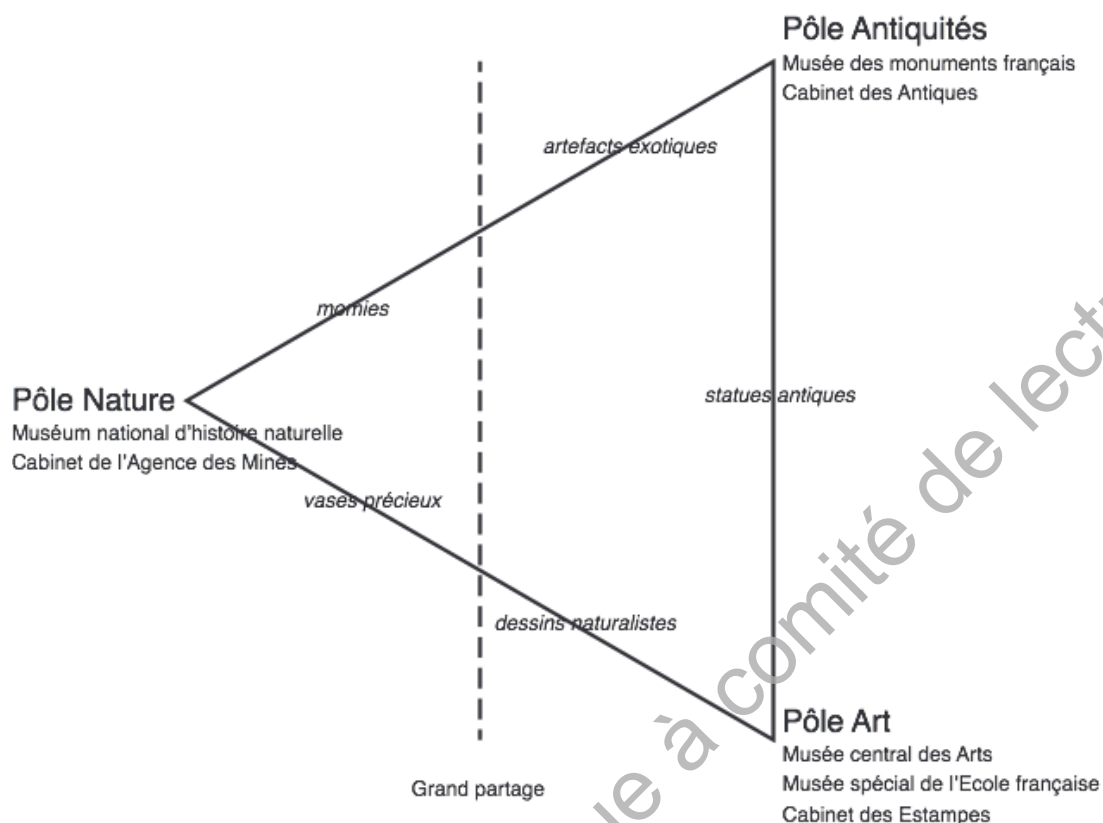
⁶⁵ A. KOTZEBUE, *Souvenirs...*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 21-30.

⁶⁶ Sur cette distinction, voir : *Bulletin polymathique du Muséum d'instruction publique de Bordeaux*, 1, 1802, cahier 4 (15 ventôse an XI), pp. 110-111.

⁶⁷ Voir : Bertrand DAUGERON, *Apparition-Disparition des nouveaux mondes en Histoire naturelle. Enregistrement-Épuisement des collections scientifiques (1763-1830)*, thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p. 560. L'auteur voit dans ces deux déplacements un « partage entre historique et naturalisable [qui] fixe la distribution des restes humains entre ces deux institutions » et redoublerait le partage entre « Nous » et « Eux ». Or c'est bien la momie allemande qui finit sa course au Muséum d'histoire naturelle et l'égyptienne qui passe au Muséum des antiques.

⁶⁸ B. DAUGERON, « Entre l'Antique et l'Exotique... », *art. cit.*, p. 160.

⁶⁹ AN, F/17/3979 : Lettre de Millin et Barthelemy, conservateurs du Muséum des antiques, aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. [Paris], messidor an III ; Lettre de Villebrune au Comité d'Instruction publique. Paris, le 3 thermidor an III ; M. DIGARD, « Quelques œuvres d'art... », *art. cit.*, p. 170.



Mais ces mouvements d'objets ne sont pas neutres. La Commission temporaire des Arts, chargée de ventiler les objets entre les collections parisiennes, attache des valeurs à ces migrations. Pour certains, le passage d'un cabinet à un autre signifie promotion et, pour d'autres, destitution. Les bijoux de la Reine « seront transportés au Muséum des Arts pour faire choix de ceux qui conviennent à ce Muséum et renvoyer les autres à celui d'histoire naturelle »⁷⁰. On propose que le « monument antique [...] représentant la déesse Néhallénia, trouvée en Zélande en 1647, [figure] qui n'est guère précieuse que par son antiquité, soit transportée au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale »⁷¹. Elle sera finalement déposée dans la première salle des Monuments français⁷². Une chose de l'art vaut donc *plus* que la matière qui la compose et *plus* qu'un artefact antique. Les valeurs artistiques, naturelles et historiques sont hiérarchisées même s'il faut noter que nous n'avons pas repéré de claire hiérarchie entre les choses antiques et naturelles.

⁷⁰ L. TUETEY, *Procès-verbaux...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 102.

⁷¹ *Ibid.*, vol. 2, p. 169 et p. 190.

⁷² L. COURAJOD (éd.), *Alexandre Lenoir...*, *op. cit.*, vol. 1, par. 717 ; Alexandre LENOIR, *Musée des monumens français*, Paris, Imprimerie Guilleminet, 1800, vol. 1, p. 137-142.

III. Détours matériels de l'argumentation

À l'instant même de leur entrée dans les collections, les choses changent de maître. Elles quittent leurs existences naturelles ou leurs usages sociaux antérieurs pour entrer dans la production de savoirs. En rendant possible l'observation et la comparaison entre des objets mis en série, les collections sont au fondement des sciences herméneutiques qui mènent de l'observation à l'interprétation en passant par la comparaison. Mais il arrive que certains objets sont mobilisés par d'autres savoirs que ceux auxquels ils étaient initialement destinés. On prend ici trois exemples de détours matériels de l'argumentation, entre histoire naturelle, histoire de l'art et antiquité, en commençant par le cas de la terre d'ombre de Cologne. Jusqu'à la fin du XVIII^e s., cette terre est considérée comme minérale par la plus grande part de la littérature naturaliste. Or, à la charnière des deux siècles, à la faveur du voyage en Europe septentrionale des commissaires Thouin et Barthélemy Faujas de Saint-Fond, le dossier sur la nature et l'origine de la terre d'ombre se rouvre⁷³. La controverse mobilise tous les botanistes et géologues du Muséum mais aussi le chimiste Alexandre Brongniart⁷⁴. En 1803, ce dernier publie dans les *Annales du Muséum* une analyse chimique comparée de la terre d'ombre et de trois échantillons de bois bien identifiés : une vieille poutre en chêne pourri, un morceau provenant d'un ancien pont et un « morceau de bois pourri provenant d'un ancien cercueil. Ce cercueil, fait en 990, renfermoit le corps de l'abbé de Saint-Germain-des-Près : il a été ouvert et décrit le 7 prairial an VII par le citoyen Lenoir administrateur et conservateur du Musée des monuments ». Trois années auparavant, Lenoir en donnait la description dans son *Musée des monumens français*⁷⁵. D'après un morceau d'étole, la présence d'une canne surmontée d'un tau et la position du corps dans le plan des sépultures, le conservateur du Musée des monuments français établissait contre Montfaucon presque un siècle plus tôt que le cercueil renfermait le corps de l'abbé Morard de Saint-Germain-des-Près et non celui de Chérebert (ou Caribert), fils de Clotaire au VI^e s⁷⁶. En 1803, Brongniart s'appuie donc sur la datation de Lenoir, même s'il confond probablement le tombeau de Morard avec celui de son successeur immédiat Ingon⁷⁷. Dans l'analyse chimique de Brongniart, les trois échantillons de bois servent de points de comparaison avec la terre d'ombre. Il les soumet tous à la même analyse et obtient des résultats semblables. Ainsi, le « bois bien pourri [du cercueil de Morard] a donné dans

⁷³ Claude-Joseph TROUVE, *Voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie par feu André Thouin*, Paris, chez l'éditeur, 1841, vol. 1, pp. 55-63 ; Barthélemy FAUJAS DE SAINT-FOND, « Mémoire sur la terre d'ombre ou terre brune de Cologne », *Journal des mines*, 6-36, août à septembre 1797, pp. 893-914 ; ID., « Description des mines de Turffa des environs de Bruhl et de Liblar connues sous la dénomination impropre de mine de terre d'ombre, ou terre brune de Cologne », *Annales du Muséum*, 1, 1802, pp. 445-460.

⁷⁴ A[ntoine-Louis] BRONGNIART, « Analyse de la terre d'ombre de Cologne, rapportée par le citoyen Faujas », *Annales du Muséum*, 2, 1803, pp. 110-119. D'après Patrice Bret, il s'agirait très vraisemblablement d'un article d'Antoine-Louis et non d'Alexandre Brongniart comme l'indique la table générale des *Annales du Muséum*.

⁷⁵ Voir : A. LENOIR, *Musée...*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 158-162.

⁷⁶ Bernard de MONTFAUCON, *Les Monumens de la monarchie française qui comprennent l'histoire de France...*, Paris, J.-M. Gandoïn et P.-F. Giffart, 1729-1733, t. 1, p. 158-159.

⁷⁷ A. LENOIR, *Musée...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 163. Lenoir mentionne seulement un cercueil de bois à propos d'Ingon.

son analyse les mêmes produits que le bois pourri depuis peu de temps ». En employant un objet des Monuments français et en se reposant sur l'argument d'un antiquaire, Brongniart opère ainsi un détour antiquaire dans les savoirs naturalistes. Et, comme Faujas, il conclut à l'origine végétale de la terre d'ombre et « ajoute aux motifs qu'il a donnés, l'analyse comparée comme *objet de conviction* ». L'échantillon du cercueil de Morard sert alors de pièce à conviction dans une controverse savante certes minuscule mais qui s'insère dans une autre, beaucoup plus vaste, sur l'histoire de la Terre, une « théorie du globe » qui rattache la nature de la terre d'ombre aux origines de la Terre⁷⁸.

Les marbres antiques fournissent des exemples à bien des égards comparables. Depuis au moins le milieu du XVIII^e siècle, l'Apollon du Belvédère est tenu pour un chef d'œuvre de la statuaire grecque par les antiquaires, à commencer par Winckelmann⁷⁹. Or, dans les années 1780, le minéralogiste Dolomieu compare une écaille de l'Apollon du Belvédère avec des blocs de marbre de Carrare. En 1795, après plusieurs années en Italie, il livre aux lecteurs du *Magasin encyclopédique* le résultat de ses observations et comparaisons⁸⁰.

Le fameux Apollon du Belvédère, quoiqu'il soit un chef d'œuvre de l'art, n'est cependant point un monument de l'époque où la sculpture s'étoit élevée dans la Grèce à son plus haut point de perfection : il est fait sans doute par des artistes grecs, mais qui ont travaillé dans un temps bien postérieur, et hors de leur patrie, puisqu'il est formé de marbre de Carare (sic), appartenant aux premières carrières exploitées dans les montagnes dites de Luna, lequel n'a été connu que dans les temps d'Auguste.

Le raisonnement de Dolomieu est un parfait syllogisme. Le marbre de l'Apollon est le même que celui des carrières de Carrare, très différent de celui employé par les Grecs. Or, d'après les Anciens, ces carrières n'ont été exploitées qu'à partir d'Auguste. Il faut donc revoir vers l'aval la datation traditionnellement admise pour la statue. Dolomieu convoque ainsi successivement un argument minéralogique pour déterminer le lieu d'extraction du marbre et un argument philologique pour fixer un *terminus post quem* pour la datation de l'Apollon du Belvédère. Dix années plus tard, en 1805, Alexander von Humboldt comparant un fragment du Laocoon avec un échantillon de marbre de Paros envoyé à l'occasion de l'expertise de l'Apollon remarque qu'il s'agit du même marbre grossier. « Chose terrible » écrit-il ironiquement : un chef d'œuvre pourrait ainsi être fait d'un tel marbre alors que depuis Winckelmann, on explique que les chefs-d'œuvre antiques doivent être en marbre fin. Comme l'observe Marie-Noëlle Bourguet : « Sans voir autre chose qu'un fragment

⁷⁸ Pierre-Yves LACOUR, *La République naturaliste. Les collections françaises d'histoire naturelle sous la Révolution. 1789-1804*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Romano et M.-N. Bourguet, Florence, Institut universitaire européen, 2010, pp. 256-268 : « Un peu de terre pour refaire le Monde (ou presque) ». Selon Thouin, la présence en Europe septentrionale de végétaux exotiques fossilisés peut s'expliquer par une « révolution de la Terre », une catastrophe qui aurait arraché le couvert végétal de la zone torride et en aurait emporté les débris en Europe.

⁷⁹ Sur cette question : Gilles MONTEGRE, « L'Expertise artistique entre science et politique. Échanges et controverses autour de l'origine des marbres antiques entre Rome et Paris (1773-1815) », *Genèses. Sciences sociales et Histoire*, 65, 2006, pp. 27-48 ; notamment p. 35.

⁸⁰ Déodat DOLOMIEU, « Sur la lithologie ancienne », *Magasin encyclopédique*, 1-1, 1795, pp. 437-444 ; ici, p. 443.

détaché de son contexte et rapporté à un autre cadre de savoir, le naturaliste est conduit à prononcer un jugement d'expert, fondé sur des pièces à conviction toutes matérielles (...) dans un domaine réservé aux antiquaires, aux lettrés et aux théoriciens de l'art »⁸¹. Faire cela, c'est « aborder l'Antiquité par la science, se servir des observations de l'histoire naturelle pour vérifier les traditions historiques ou réviser les jugements de valeur, faire de la chimie, de la physique et de la minéralogie des sciences auxiliaires de l'antiquaire au même titre que la philologie, l'histoire ou l'esthétique »⁸². Les exemples de Dolomieu et de Humboldt sont comme des détours minéralogiques de l'histoire de l'art. La symétrie entre le cas de la terre d'ombre et celui des statues antiques est exemplaire. Dans un cas, le minéralogiste révisé les certitudes chronologiques, géographiques ou esthétiques de l'historien de l'art. Dans l'autre, le chimiste s'appuie sur la datation de l'antiquaire dans une querelle naturaliste débouchant sur une théorie de la terre. Là comme ici, les observations sont au cœur des pratiques cognitives.

En 1802, Lapeyrou, dans un style enflé bien reconnaissable, publie avec ses confrères Lamarck et Cuvier un compte-rendu de la mission de Geoffroy Saint-Hilaire en Égypte dans le premier volume des *Annales du Muséum*⁸³. Il y est surtout question des momies égyptiennes employées comme argument dans plusieurs querelles savantes. Les auteurs se réjouissent de voir désormais dans la « collection d'anatomie ce squelette d'Ibis antique, auquel il ne manque aucune pièce, et qui, nous apprenant indubitablement que les naturalistes modernes se sont trompés dans la détermination de cette espèce, justifie les descriptions qu'en ont données les anciens ». En 1804, également dans les *Annales du Muséum*, Cuvier publie son « Mémoire sur l'Ibis des Anciens Égyptiens » repris plus tard dans la *Recherche sur les Ossements fossiles*⁸⁴. Se faisant philologue autant que naturaliste, il oppose l'exactitude des descriptions anciennes - textes grecs, mosaïques ou médailles romaines et hiéroglyphes égyptiens - à « l'erreur » des voyageurs et érudits modernes qui ont confondu l'Ibis avec une espèce d'oiseau d'un autre genre, le Tantalé ibis. Dans cette querelle philologique entre Anciens et Modernes, il veut voir « tous les témoignages [des Anciens] s'accorder avec le meilleur de tous, qui est le corps même de l'oiseau conservé dans la momie ». Cuvier propose une hiérarchie des « preuves positives » où la relique vaut mieux que le « témoignage écrit » et « l'image tracée » et conserve précieusement les plumes qu'il a retirées « comme étant à la fois un monument singulier d'antiquité, et une preuve péremptoire de l'identité de l'espèce »⁸⁵. Hormis cette querelle naturaliste et philologique et une autre portant sur la dentition

⁸¹ Marie-Noëlle BOURGUET, *Le Monde dans un carnet. Alexandre de Humboldt en Italie (1805)*, Paris, Éditions du félin, [à paraître], chap. 7 : le naturaliste et l'antiquaire : les deux cultures.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Georges CUVIER, Bernard LACEPEDE ET Jean-Baptiste LAMARCK, « Rapport des professeurs du Muséum sur les collections d'histoire naturelle rapportées d'Égypte, par E. Geoffroy », *Annales du Muséum*, 1, 1802, pp. 234-241.

⁸⁴ Georges CUVIER, « Mémoire sur l'Ibis des Anciens Égyptiens », *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, 4, 1804, pp. 116-135.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 134.

des momies humaines, l'essentiel du rapport tient dans la mobilisation des momies égyptiennes dans la grande controverse sur la variation des espèces et l'histoire du globe⁸⁶ :

La collection a d'abord cela de particulier, qu'on peut dire qu'elle contient des animaux de tous les siècles. Depuis long-temps on désiroit savoir si les espèces changent de forme par la suite du temps. Cette question, futile en apparence, est cependant essentielle à l'histoire du globe, et par suite à la solution de mille autres questions qui ne sont pas même étrangères aux plus graves objets de la vénération humaine. Jamais on ne fut mieux à portée de la décider pour un grand nombre d'espèces remarquables et pour plusieurs milliers d'années. Il semble que la superstition des anciens Égyptiens ait été inspirée par la nature, dans la vue de laisser un *monument* de son histoire. Ces hommes bizarres, en embaumant avec tant de soin les êtres bruts dont ils avoient fait des objets de leur stupide adoration, nous ont laissé dans leurs grottes sacrées des cabinets de zoologie presque complets, le climat s'est joint à l'art des embaumemens pour préserver ces corps de toute corruption ; et nous pouvons nous assurer à présent par nos yeux de ce qu'étoient un grand nombre d'espèces, il y a trois mille ans.

Les pratiques d'embaumement de la superstition ancienne valent bien les preservatifs de la science moderne. À propos d'un Ibis momifié démailloté soigneusement par Geoffroy, les rapporteurs s'émerveillent : « l'oiseau est là, au dessèchement près comme s'il venoit de mourir »⁸⁷. Parfaitement conservées, les momies prennent une valeur monumentale et le naturaliste se fait antiquaire de la Nature, « antiquaire d'une espèce nouvelle » indique Cuvier. En décrivant les spécimens momifiés des tombeaux et en les comparant avec leurs analogues vivants conservés dans les cabinets, les naturalistes prennent position dans une controverse sur l'identité des espèces au cours des siècles. Les trois zoologistes font de petits rêves méthodologiques : « Comme il sera intéressant de voir un jour rangés sur trois lignes, et ces animaux d'aujourd'hui, et ces autres déjà si anciens, et ceux enfin d'une origine incomparablement plus reculée, que recèlent des tombeaux mieux fermés, ces montagnes qu'étendirent sur eux les épouvantables catastrophes de notre globe ! ». Il y aurait trois lignes de spécimens qui correspondraient à trois temporalités, le présent, le passé millénaire, le passé géologique. Or les animaux découverts dans les tombes « sont parfaitement semblables à ceux d'aujourd'hui ». Ainsi, pour un temps, et parce que les momies déballées sont identiques aux espèces vivantes, l'interprétation fixiste de Cuvier semble l'emporter sur celle de son collègue et rival Lamarck⁸⁸.

⁸⁶ G. CUVIER, B. LACEPEDE ET J.-B. LAMARCK, « Rapport... », *art. cit.*, pp. 235-236.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 237.

⁸⁸ Sur cette querelle : M. RUDWICK, *Georges Cuvier, op. cit.*, p. 91 et pp. 179-180 ; Jean-Marc DROUIN, « Calculs et circonstances : portée et limites de l'œuvre des savants », in Y. LAISSUS (éd.), *Il y a 200 ans, les savants en Égypte*, Paris, Nathan et Muséum national d'histoire naturelle, 1998, p. 84 ; Philippe TAQUET, « Momies comparées », in Y. LAISSUS (éd.), *Il y a 200 ans...*, *op. cit.*, pp. 82-83. Une controverse s'ouvre alors entre Lamarck, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire qui se termine bien plus tard.

Au travers des dépeçages et déplacements - effectués ou simplement sollicités - d'objets-frontières, on a repéré les trois pôles du savoir humain aux alentours de 1800. Le partage ancien du Monde matériel entre deux ordres de choses, les *naturalia* et les *artificialia*, s'est enrichi d'un troisième terme ou, pour mieux dire, les choses artificielles sont désormais partagées entre monuments antiques et œuvres d'art. Pourtant, le travail de purification des collections nationales n'est pas complètement achevé et, vers 1800, on trouve encore des matières naturelles dans les collections antiquaires comme des productions humaines dans les collections naturalistes. Prenons l'exemple des minéraux. En juillet 1795, les conservateurs du Cabinet des Antiques demandent à leurs confrères du Muséum une suite de pierres gemmes et siliceuses, qui réunie à la « superbe collection de pierres gravées » du cabinet, ferait « voir aux élèves, ces mêmes pierres telles que la nature les donne avant qu'elles aient subi le travail du touret »⁸⁹. Inversement, en 1803, la collection minéralogique du Muséum renferme « des morceaux de choix polis, travaillés, et la plupart, d'un très-grand prix : tels sont ces grands vases, ces burettes, ce plateau et cette boule de cristal de roche, plus précieux par le travail que par la matière (...) ; enfin un grand nombre de boîtes, de coupes et d'autres objets de prix qu'on a réunis dans ces deux armoires comme pour donner une idée du parti que les arts savent tirer de cette foule de substances que nous rencontrons sans cesse sous nos pas, sans soupçonner l'éclat et la valeur que l'industrie peut leur donner »⁹⁰. Dans les deux cas, l'apparence fugitive de cabinets curieux mêlant choses naturelles et humaines est trompeuse. Ces présences étrangères s'expliquent par la portée pédagogique des deux collections, la rhétorique de l'utilité supplantant la culture de la curiosité.

Revenons aux choses. Cercueils médiévaux, marbres antiques et momies égyptiennes appartiennent simultanément à plusieurs territoires savants : Histoire de l'Art, Histoire antique, Histoire naturelle, Histoire de la Terre. Objets-frontières, au point de contact entre champs de savoir que l'on a l'habitude d'opposer – parce que les uns traitent de la Nature et les autres de l'Homme – ils révèlent aussi ce que ces savoirs ont en partage, une même démarche cognitive qui procède de l'observation, de la comparaison et de l'interprétation de choses matérielles⁹¹. Il en va ainsi des momies. Pour l'antiquaire comme pour le naturaliste, elles font office de monuments : pour l'un, elles servent d'argument dans une querelle sur l'histoire du globe ; pour l'autre, elles témoignent de l'antiquité de la civilisation égyptienne. Comme on peut le remarquer au fil des citations

⁸⁹ AN, F/17/3979 : Lettre de Millin et Barthelemy, Conservateurs du Muséum des Antiques, aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. [Paris], messidor an III. Ils ajoutent « qu'une suite de basaltes égyptiens de roches composées et de marbres de Grèce et d'Italie est encore de la dernière nécessité dans un cabinet d'antiques ; il est toujours utile pour la parfaite intelligence des monumens de faire connoître la matière dont ils sont faits avant de parler de leur exécution et de leur objet. Ne vous seroit-il pas possible de choisir dans vos doubles, ce qui paroitroit convenable à notre plan d'enseignement, c'est-à-dire les substances naturelles que les anciens ont employées pour la fabrication des monumens. ».

⁹⁰ J.-B. PUJOUX, *Promenades...*, *op. cit.*, vol. 1 pp. 246-247.

⁹¹ Sur la notion d'*historia* comme nom de la démarche descriptive dans l'Europe moderne à propos des phénomènes naturels comme des actions humaines, voir surtout : Gianna POMATA et Nancy G. SIRAISSI (éd.), *Historia. Empiricism and Erudition in Early Modern Europe*, Cambridge (MA), MIT Press, 2005.

précédentes, ces objets sont souvent désignés comme « témoins » ou « monuments » – au sens propre ou au figuré – et les savoirs qui les mobilisent pourraient être qualifiées de « sciences monumentales »⁹². Entre 1798 et 1835, l'entrée « Monument » du *Dictionnaire de l'Académie française* ajoute d'ailleurs à la définition ancienne de « Marque publique qu'on laisse à la posterité pour conserver la mémoire » que le mot « se dit, figurément, de certains grands objets de la nature. *Les cavernes, les basaltes, les précipices, sont autant de monuments des révolutions du globe* »⁹³. Or c'est au sein même de cette démarche commune à plusieurs domaines de savoir que se loge le « paradigme indiciaire » au bénéfice du déplacement de l'attention des caractères les plus généraux vers les plus singuliers comme le montre exemplairement la méthode de Cuvier qui déduit la morphologie d'un animal de la forme d'une dent ou la pratique de Lenoir qui identifie un tombeau en partant de signes ténus⁹⁴. On observe également, et de plus en plus nettement pour les sciences dites de la Nature, que ces savoirs opèrent dans la diachronie. Quelque part entre les deux siècles, la notion d'histoire ne désigne plus d'abord la description des monuments qu'ils soient du passé ou de la Nature mais indique aussi la différence des temps. Or les naturalistes n'hésitent pas à mélanger les échelles de durée, à raccorder les derniers siècles ou millénaires aux temps géologiques comme le fait Brongniart avec son cercueil des environs de l'an mil ou Cuvier avec son ibis égyptien. Dans ses *Recherches*, ce dernier se justifie : « Nous ne pouvons juger de ce qu'un temps long produirait qu'en multipliant par la pensée ce que produit un temps moindre ». Il prétend ainsi pouvoir extrapoler des durées géologiques à partir des quelques « deux ou trois mille ans » des momies égyptiennes⁹⁵.

Vers 1800, la spécialisation des collections « ne touche cependant que le domaine parisien »⁹⁶. En province, l'ancienne culture de la curiosité est encore bien vivante dans les cabinets naturalistes des Écoles centrales. Celui de Besançon renferme des « ouvrages de l'art », comme un lustre orné de coquilles, une statue en marbre de Carrare d'un enfant dormant dans son lit, un « pot de fleur à élytres d'insectes », des sauvageries etc⁹⁷. Celui du Mans contient des « travaux de sauvages » dans la partie végétale mais aussi, parmi les « objets précieux », une « Améthyste

⁹² Sur le rôle des monuments dans la méthode historique, voir : M. DE CERTEAU, « Histoire... », *art. cit.* Sur l'histoire naturelle comme « science des monuments » voir : Thierry HOQUET, *Buffon : Histoire naturelle et philosophie*, Paris, Honoré Champion, 2005, chap. 15, pp. 605-673 : « Histoire et les monuments : Invention du temps ou certitude du témoignage ? ».

⁹³ *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, J. J. Fuchs, 1798 [5^e éd.] et *Ibidem*, Paris, P. Dupont, 1835 [6^e éd.], s. v. « Monument ».

⁹⁴ G. CUVIER, *Recherches*, *op. cit.*, pp. 58-66 ; CARLO GINZBURG, « Traces : Racines d'un paradigme indiciaire », *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Verdier, 2010, pp. 218-294 ; CLAUDINE COHEN, *La Méthode de Zadig. La trace, le fossile, la preuve*, Paris, Seuil, Science ouverte, 2011.

⁹⁵ Georges CUVIER, *Recherches sur les ossemens fossiles de quadrupèdes...*, Paris, Deterville, 1812, p. 79. Voir : Martin RUDWICK, *Georges Cuvier, Fossil Bones and Geological Catastrophes. New Translations & Interpretations of the Primary Texts*, Chicago and London, University of Chicago Press, 1997, pp. 179-180. M. Rudwick observe à ce propos la place stratégique de l'article sur l'Ibis dans les *Recherches* publiées par Cuvier en 1812.

⁹⁶ D. POULOT, « Surveiller et s'instruire »..., *op. cit.*, p. 320.

⁹⁷ Albert TROUX, *L'École centrale du Doubs à Besançon. An IV – an XI*, Paris, Félix Alcan, 1926, p. 145-146.

montée en or pour bague épiscopale » etc⁹⁸. L'absence de spécialisation est parfois légitimée au nom d'un idéal encyclopédique sur fond pédagogique qui masque sans doute la pauvreté de certains cabinets provinciaux⁹⁹. Le mouvement de spécialisation est pourtant amorcé. À Besançon, en 1796, le bibliothécaire de l'École centrale écrit à propos du médailler¹⁰⁰ :

Monumens de l'histoire dont elles conservent quelques faits ou traits (sic) particuliers sur le bronze, l'airain, le cuivre ou les autres métaux, elles n'appartiennent pas plus aux arts qui souvent en désapprouveroient le dessin irrégulier qu'à la nature dont elles ne furent jamais une production, cependant je suis informé qu'une partie de ces antiques a été confiée par le département tant au professeur de l'histoire naturelle qu'à celui du dessein ! (...)

Si c'est l'intention d'en faire orner le Muséum et le cabinet d'histoire naturelle, qui a déterminé ce choix, membre de l'école centrale, je m'opposerai de toute ma force à un mélange hétérogène qui ne pourroit qu'attirer à notre établissement le reproche d'une ignorance crasse ou d'une gaucherie inexcusable.

Ici encore, on retrouve les trois pôles, les arts, la nature et l'histoire et des tensions pour l'attribution d'objets. Le bibliothécaire reçoit finalement les médailles avant que le professeur d'histoire ne s'en mêle, demandant - sans succès - à réunir dans un « cabinet d'archéologie » les médailles et divers « antiques, disséminés dans les cabinets de physique [sic], d'histoire naturelle et dans la bibliothèque provisoire ». Mais plus que le caractère décidé de l'appartenance des médailles aux monuments de l'histoire, ce qui est remarquable ici c'est la peur de la mauvaise réputation provinciale au regard de la spécialisation des collections de la capitale. Pour paraître moderne il faut alors faire un sort à ces objets-frontières en leur trouvant une destination qui mette en adéquation un projet de savoir et la nature des choses comme on le signale encore à propos du cabinet d'histoire naturelle nantais au milieu du XIXe s¹⁰¹. Ce qui s'est effectué à Paris en quelques années à peine, s'opère dans les villes de province comme dans les autres capitales culturelles européennes en plusieurs décennies, presque un siècle, entre la fin du XVIIIe s. et la fin du XIXe s. Il faut ainsi

⁹⁸ Inventaire du cabinet réalisé le 20 prairial An X. Reproduit dans : Marcel REINHARD, *Le Département de la Sarthe sous le régime directorial*, thèse, Saint-Brieuc, Presses bretonnes, 1935, pp. 544-545 ; ici, p. 544.

⁹⁹ Victor GUEDEVILLE, *De l'utilité d'un conservateur près le cabinet d'histoire naturelle et de physique du département du Calvados*, Caen, chez Manoury, An X (1802), pp. 9-10 : « Chaque professeur, me dira-t-on, ne peut-il pas conserver sa partie ? Si vous adoptiez ce principe, il n'y a plus de cabinet, et votre responsabilité est compromise. L'historien deviendra le gardien des médailles et des antiques ; le physicien réclamera les machines ; l'anatomiste s'emparera de toutes les collections ostéologiques, myologiques, et de toutes les injections : professeur d'anatomie comparée, il disputera au naturaliste tout le règne animal, tandis que le chimiste lui enlèvera tout le règne minéral ; le médecin demandera les morceaux pathologiques et les objets pharmaceutiques. L'élève découragé se perdra au milieu de ce dédale ».

¹⁰⁰ Pour ce qui suit, d'après : A. TROUX, *L'École...*, *op. cit.*, pp. 131-135 ; pour la citation, p. 131.

¹⁰¹ Eugène-Pierre DEROSTAING-DERIVAS, « Notice sur le Musée d'histoire naturelle de la ville de Nantes », *Annales de la Société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, série II, vol. 8 (1847), p. 142, à propos du chaos du cabinet naturaliste : « Chaos, à la vérité, qui n'existe pas seulement dans l'établissement de notre ville ; nous le retrouvons, pour ainsi dire partout en province. On y prend un cabinet d'histoire naturelle pour un entrepôt général. Ainsi, dans notre Musée, on trouve, des momies entourées de leurs *bandelettes*, des amulettes égyptiennes, péruviennes, des armures, etc. Pourquoi ne pas placer ces antiquités dans un cabinet de la Bibliothèque publique, et les tombeaux qui en ornent l'avenue dans le Musée archéologique que va organiser l'Association bretonne ? Ces pièces pathologiques figureraient beaucoup mieux à l'École de médecine. Enfin tous ces bocaux renfermant des graines, toutes ces plantes plus ou moins mal préparées, pourquoi ces produits de la végétation ne sont ils pas dans la salle du Jardin des plantes, avec la collection qui existe déjà ou devrait y exister ? ».

attendre 1880 pour que les collections naturalistes quittent le British Museum pour devenir le National History Museum.

Pierre-Yves LACOUR

Université Paul Valéry - Montpellier III

Laboratoire CRISES

Résumé

Pendant la Révolution française au sens large, soit entre 1789 et 1804, une multitude d'objets confisqués envahissent les dépôts parisiens tandis que le système des collections nationales est rationalisé et décalqué sur un système des savoirs. Pour chaque objet, une place est alors définie à l'avance dans l'un des cabinets de la capitale. Les spécimens naturalistes rejoignent le Muséum d'histoire naturelle, les œuvres d'art le Muséum des Arts et les livres la Bibliothèque nationale. Néanmoins, certains ensembles matériels - momies anciennes, statues antiques, dessins naturalistes, artefacts exotiques etc. - n'ont pas de place bien définie au sein du système des collections. Ces *objets-frontières*, choses matérielles qui sont simultanément investies de différentes fonctions et significations par différents collectifs savants, sont alors tantôt démembrés, tantôt déplacés et, surtout, employés comme arguments dans différents domaines de savoir.

Abstract

During the French Revolution in its broadest sense (i.e. between 1789 and 1804) a wealth of confiscated objects flowed into the Parisian *dépôts* (repositories) while the system of national collections was being overhauled along rational lines and modelled on a system of knowledge. Each object was then assigned a place beforehand within one of the cabinets in the French capital. Natural history specimens went to the *Muséum d'Histoire naturelle* while art works were being directed to the *Muséum des Arts* and books to the *Bibliothèque nationale*. However, some sets of objects – mummies, antique statues, exotic artefacts etc. – were not given a well-defined place within the system of collections. These *boundary-objects* (material things concurrently endowed with different uses and meanings by scholarly communities) were then sometimes dismembered, sometimes displaced and above all, used as arguments in different fields of knowledge.